

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2021

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, le 13 JANVIER 2021 À 16H30 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard, siège 1
Vicky Bombardier, siège 2
Pierre Tétrault, siège 3
Dany St-Amant, siège 5

ABSENTS

Jimmy Royer, siège 4
Julien Bussièrès, siège 6

Étaient également présentes : M^e Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 2 014 800 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2021**
2. **Soumission pour l'émission d'obligations – Règlements 546 (refinancement), 610, 611, 620 et 625**

17-21-01-
13

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 2 014 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 27 JANVIER 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Valcourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 024 000 \$ qui sera réalisé le 27 janvier 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
546	316 400 \$
610	209 100 \$
611-1	250 000 \$
625	927 830 \$
625	222 970 \$
620	97 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts*

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 546, 610, 611-1, 625 et 620, la Ville de Valcourt souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 janvier 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 27 janvier et le 27 juillet de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS
77, RUE ST-GEORGES
WINDSOR, QC
J1S 2K50

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Valcourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 546, 610, 611-1, 625 et 620 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 janvier 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

18-21-01-
13

SOUSSION POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS - RÈGLEMENTS 546 (REFINANCEMENT, 610, 611, 620 ET 625)

Date d'ouverture :	13 janvier 2021
Heure d'ouverture :	11 h
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec
Montant :	2 024 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 546, 610, 611-1, 625 et 620, la Ville de Valcourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 janvier 2021, au montant de 2 024 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

140 000 \$	0,40000 %	2022
141 000 \$	0,50000 %	2023
143 000 \$	0,60000 %	2024
145 000 \$	0,80000 %	2025
1 455 000 \$	0,90000 %	2026

Prix : 98,64125

Coût réel : 1,18263 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

140 000 \$	0,55000 %	2022
141 000 \$	0,65000 %	2023
143 000 \$	0,70000 %	2024
145 000 \$	0,90000 %	2025
1 455 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 98,88300

Coût réel : 1,22745 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

140 000 \$	0,45000 %	2022
141 000 \$	0,55000 %	2023
143 000 \$	0,65000 %	2024
145 000 \$	0,80000 %	2025
1 455 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 98,69300

Coût réel : 1,25916 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

140 000 \$	0,45000 %	2022
141 000 \$	0,55000 %	2023
143 000 \$	0,70000 %	2024
145 000 \$	0,80000 %	2025
1 455 000 \$	1,00000 %	2026

Prix : 98,50209

Coût réel : 1,30791 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 024 000 \$ de la Ville de Valcourt soit adjugée à la firme MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

03-21-01-13

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 16 heures 38.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

M^e Lydia Laquerre, Greffière